

Règlement des rencontres de championnat UFOLEP

Commission Badminton UFOLEP

Règlement actualisé en Septembre 2019

Article 1 – Les rencontres de championnat sont ouvertes à toute personne licenciée UFOLEP pour la saison en cours. Une personne peut avoir une double affiliation UFOLEP/FFBA mais chaque club s'engage à positionner cette personne dans une équipe conforme à son niveau de jeu dans le respect d'éthique sportive (équité, fair-play) : tout abus sera étudié par la commission de suivi des championnats. Conformément à la philosophie de l'UFOLEP développant "une autre idée du sport", l'objectif est de favoriser la participation de tous dans un esprit de convivialité et de sportivité. Les rencontres doivent ainsi se dérouler selon l'idée suivante : "le jeu prime sur l'enjeu".

Article 2 – La participation aux rencontres est soumise à la possession d'un certificat médical pour la pratique du badminton.

Article 3 – Un club peut engager autant d'équipes qu'elle le souhaite. La liste nominative et les coordonnées (Nom, Prénom, Téléphone, Email) des capitaines d'équipes doivent être fournis en début de saison à l'UFOLEP 29. Les coordonnées des joueuses/joueurs (Nom, Prénom, N° de licence UFOLEP) doivent être fournies à l'UFOLEP 29 en début de saison avant le 31 octobre.

Article 4 – Le volant officiel est le Yonex Mavis 600

Article 5 – Un championnat est organisé par poules de niveau. Les rencontres se déroulent approximativement tous les 15 jours. Le principe de montée/descente est étudié "en commun" en réunion de début de saison (sur la base des fondements de l'article 1). Des finales de championnat sont organisées en fin de saison. Pour y participer, les joueuses/joueurs doivent avoir participé à au moins 3 rencontres de championnat.

Article 6 – Les rencontres se déroulent aux jour et heure souhaités par le club qui reçoit. Le capitaine de l'équipe qui reçoit doit prendre contact avec le capitaine de l'équipe qui se déplace (au minimum une semaine avant la rencontre).

Article 7 – Chaque équipe doit compter au minimum 4 personnes (2 hommes et 2 femmes pour les équipes Mixte). Le nombre de personnes constituant une équipe n'est pas limité. Un joueur ne peut jouer dans 2 équipes différentes sauf s'il s'agit de « dépanner » l'autre équipe du club et seulement si cette équipe évolue dans une poule de niveau supérieur. Toute équipe désirant engager, exceptionnellement pour une rencontre, un joueur ou une joueuse qui n'est pas dans la liste déposée en début de saison, doit demander son accord au responsable de l'équipe adverse. Tout manquement à ce principe pourra être remonté à la commission de suivi des championnats qui étudiera le litige éventuel.

Article 8 – Une rencontre se déroule en 8 matches :

- en MIXTE : 2 simples Femme, 2 simples Homme, 2 doubles mixte, 1 double Femme, 1 double Homme

- en HOMME : 4 simples, 4 doubles

La même personne ne peut pas jouer 2 simples

Sur la « bonne foi » des capitaines d'équipe, le meilleur joueur doit être positionné en n°1, le 2^{ème} meilleur joueur en n°2, etc...

Article 9 – Chaque match se déroule en 2 sets gagnants de 21 points avec 2 points d'écart dans la limite de 30 points.

Article 10 – En cas de blessure d'une joueuse ou d'un joueur au cours d'une rencontre, le match interrompu sera considéré *perdu* pour la personne qui doit abandonner mais l'équipe pourra modifier la feuille de match dans le but de remplacer le ou la blessé(e) par n'importe quel autre membre de l'équipe.

Article 11 – La feuille de match est à rédiger et à transmettre à l'UFOLEP par le capitaine qui reçoit. Les résultats, accompagnés de la feuille de match, sont à communiquer par mail.

Article 12 – Résultats d'une rencontre : victoire 3 points, match nul 2 points, défaite 1 point, forfait : 0 point (cf Article 13).

Article 13 – Si une équipe est dans l'impossibilité de jouer une rencontre à la date fixée sur le calendrier, le club qui reçoit propose des dates pour ce report. Les rencontres reportées doivent être jouées dans le mois qui suit la date initiale. En cas de multiples reports sans fondement et après soumission à la commission de suivi des championnats, une équipe peut être déclarée perdante par forfait.